

À : Tous les Clubs membres de la Fédération de tir à l'arc du Québec
Membres du conseil d'administration

De : Martine Charron, secrétaire

Date : Le 27 avril 2018

Objet: Avis de convocation des membres à l'Assemblée générale annuelle 2018
Avis de mise en candidature des directeurs, trésorier et président
Désignation des délégués

Cher membre,

Par la présente, nous vous convoquons à l'assemblée générale annuelle 2018 de Tir à l'arc Québec qui aura lieu **le dimanche 27 mai 2018**, à 13h00, au Stade Olympique, à la salle Info Loisir, 4545 Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec H1V 0B2.

En prévision de l'assemblée annuelle, et tel que stipulé à l'article 2.2 des Règlements généraux de la Corporation Tir à l'arc Québec, nous joignons à la présente les formulaires de désignation des délégués, le bulletin de mise en candidature aux postes des directeurs et administrateurs, ainsi qu'une copie des Règlements généraux. Nous vous demandons de porter une attention particulière aux éléments suivants :

· **Désignation des délégués**

Les clubs doivent faire parvenir au secrétariat le formulaire de leur délégué au moins quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Les délégués des clubs membres de la corporation à raison d'un (1) délégué par club.

Les délégués doivent être membres individuels de la corporation (articles 2.5 et 2.7)

· **Éligibilité des administrateurs**

Tout candidat doit avoir dix-huit (18) ans à la date de l'A.G.A. pour être éligible.

Tout candidat doit faire parvenir, au secrétariat, son bulletin de mise en candidature, signé par cinq (5) autres membres de la corporation et accompagné de son curriculum vitae, quinze (15) jours avant l'A.G.A. (article 2.11)

· **Durée des mandats des administrateurs**

La durée du mandat des directeurs est d'une (1) année et celle du Président et Trésorier est de deux (2) années.

Le Président et le Trésorier sont élus les années paires tandis que le Vice-Président et le Secrétaire sont élus les années impaires. (article 3.2)

Les bulletins de candidature doivent nous parvenir **au plus tard le samedi 12 mai 2018** à l'attention du : **COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE de Tir à l'arc Québec, par la poste au 4545, av. Pierre-De Coubertin, Montréal QC H1V 0B2, par télécopieur au 514-252-3165 ou directement à nos bureaux.**

Les formulaires de désignation des délégués doivent nous parvenir **au plus tard le 12 mai 2018** à l'attention de : Nada Horth par courriel, taq@tiralarcquebec.com, par la poste au 4545, av. Pierre-De Coubertin, Montréal QC H1V 0B2 ou par télécopieur au 514-252-3165 ou directement à nos bureaux.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat de Tir à l'arc Québec au 514-252-3054, taq@tiralarcquebec.com

Nous anticipons donc votre participation et vous prions d'agréer l'expression nos sentiments les meilleurs.

Martine Charron
Secrétaire de Tir à l'arc Québec

P.J ordre du jour

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE LA FÉDÉRATION DE TIR À L'ARC DU QUÉBEC
Le dimanche 27 mai 2017 à 13h00**

Stade olympique Salle Info-Loisir, 4545 Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec H1V 0B2

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Nomination du président et secrétaire d'assemblée.
3. Vérification des présences.
4. Vérification de conformité de l'avis de convocation.
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
6. Lecture et adoption du procès-verbal du 28 mai 2017.
7. Rapport du président.
8. Dépôt du rapport financier se terminant le 31 mars 2018.
9. Nomination du vérificateur pour l'exercice 2017-2018.
10. Dépôt des rapports d'activités de l'année 2017-2018.
11. Élection des administrateurs.
 - 11.1. Rapport du comité des mises en candidature.
 - 11.2. Nomination d'un président, secrétaire et scrutateurs d'élections.
 - 11.3. Élection du Conseil d'administration 2018-2019.
12. Ratification des actes posés par les administrateurs.
13. Varia.
14. Levée de l'assemblée.